

## RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 3 NOVEMBRE 2013

Le taux de participation a été de 55,9%.

Maire : Louis Coutu	élu par acclamation
Siège no 1 : Patrice Brien	élu par acclamation
Siège no 2 : Denis Vel	élu
Clément Marois	
Siège no 3 : Jacques Jasmin	sortant élu par acclamation
Siège no 4 : Réal Vel	sortant élu
France Ballard	
Siège no 5 : Maurice Boudreau	élu par acclamation
Siège no 6 : Marc Gilbert	élu par acclamation

12 novembre 2013

### **PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 12 novembre 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Onze résidents sont présents.

M. Louis Coutu, maire souhaite la bienvenue à tous et invite les membres du conseil à se présenter à tour de rôle.

### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
- 4.1 Remboursement revitalisation : Ferme des Ancêtres
5. Correspondance;
6. Résolution pour l'autorisation des signatures des chèques 2 personnes sont requises ;
7. Résolution pour la délégation de l'accès à l'information;
8. Résolution pour le responsable à la vérification des factures et chèques;
9. Résolution pour déterminer les séances du conseil en 2014;
10. Résolution pour la nomination au Comité intermunicipal de la sécurité civile CISC;

11. Avis de motion pour le règlement de taxation 2014;
12. Résolution pour accepter la conformité de la rue Dale-Cleary;
13. Résolution pour l'acquisition de la partie parc du développement de M. Robert Cleary;
14. Résolution pour l'aide financière au Comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érables; ref : atelier de travail du 18 juin 2013
15. Dépôt du discours du maire;
16. Voirie;
- 16.1 Suivi MTQ entrée avec visibilité nulle;
- 16.2 Suivi par Génivar, travaux à corriger;
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Résolution pour modifier l'horaire du bureau municipal;
19. Résolution pour demander l'extinction d'une servitude d'eau avec le lot 2 456 244;
20. Lot à céder : 2 456 647 chemin désaffecté chez M. Georges Émile Lagrandeur;
21. Suivi : Point d'eau situé aux Industries Bonneville
22. Suivi : Lumière Dell proposition de SCEDEL ;
23. Suivi : Arbre mort résultat des offres;
24. Affaires nouvelles; SQ priorités pour 2014, cartes d'affaire, Atelier de travail concernant le budget, Formation code d'éthique pour les nouveaux élus avant le 15 mai 2014; Nouvelle mosaïque du conseil; Animalier à trouver;
25. Période de questions;
26. Levée de la session.

2013-11-163

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Qui a été engagé pour faire la peinture de la galerie du bureau municipal?
- Pourquoi le salaire des employés municipaux ne sont pas clairement identifiés?
- Les ventes de garage est-ce les mêmes règles pour tous?
- Où en sont rendus les coûts dans la cause du 8<sup>e</sup> rang?
- Je suis fier du nouveau conseil et félicite M. Coutu d'avoir accepté le poste et les responsabilités qui vont avec le poste. Bonne chance à tous.

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-11-164

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 1<sup>ER</sup> octobre 2013;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

**Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Jacques Jasmin et résolu**

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2013 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal: tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

**Mesure de boue** : a été faite.

**Intersection Sainte-Anne nord et sud et principale** : nous avons reçu un accusé réception du Ministère des transports concernant notre demande.

Piles : Elles ont toutes été distribuées à chaque résidence

M. le maire, Louis Coutu, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-11-165

### 4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

**Proposé par : M. Denis Vel**

**Appuyé par : M. Jacques Jasmin**

**Et résolu** que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4967.51
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	7219.88
02-320 TRANSPORT	25198.34
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	19385.46
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	958.35
02-700 LOISIRS ET CULTURES	950.30
02-900 ADMINISTRATION	412.41
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	1296.00
SOUS TOTAL	60388.25
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	2288.01
Remboursement client au crédit	
Total	62676.26

Rapport des dépenses durant le mois de d'octobre 2013 : 66 858.64\$

Salaires déboursés à la séance du 2 novembre 2013 5 898.85\$

(Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)

Salaires payés au 2 novembre 2013 6 765.69\$

GRAND TOTAL 142 199.44\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 4.1 REMBOURSEMENT REVITALISATION :

La Ferme des ancêtres recevra le remboursement de la taxe foncière pour les 2 premières années d'inscription au rôle à 100% tel que le stipule le règlement 2011-340.

### 5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-11-166

### 6. RÉSOLUTION POUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURES DES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que nous avons eu des élections le 3 novembre 2013;

Considérant que nous devons déléguer trois personnes pour la signature des chèques pour le compte # 300311 et 50319 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle détenu par la Caisse Populaire Desjardins Morilac, CFE Desjardins de l'Estrie;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité délègue les trois personnes suivantes pour la signature des chèques pour le compte # 300311 et 50319 détenu à la Caisse populaire Desjardins Morilac, CFE Desjardins de l'Estrie :

M. Louis Coutu, maire  
M. Réal Vel, conseiller.  
Mme Majella René, directrice-générale et secrétaire-trésorière

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2013-11-167

#### **7. DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ POUR LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC**

Proposé par : Réal Vel  
Appuyé par : Maurice Boudreau  
Et résolu

Que le maire du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue à Mme Majella René directrice générale et secrétaire trésorière l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;  
Que le formulaire d'autorisation soit rempli et envoyé pour donner plein effet à ladite résolution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-11-168

#### **8. RÉOLUTION POUR LE RESPONSABLE À LA VÉRIFICATION DES FACTURES ET CHÈQUES**

Considérant que nous avons eu la recommandation de nos vérificateurs qu'une personne du conseil soit déléguée pour la vérification des factures et chèques émis;  
Considérant que nous avons eu des élections;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Denis Vel pour la vérification des factures et des chèques;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-11-169

#### **9. HORAIRE DES RENCONTRES DU CONSEIL POUR 2014**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Réal Vel**  
**Appuyé par Denis Vel**  
Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014. Ces séances se tiendront le premier mardi du mois à l'exception du mois de juillet qui sera le 2<sup>e</sup> mardi de juillet 2014 et débiteront à 19 h 30:

7	JANVIER 2014
4	FÉVRIER 2014
4	MARS 2014
1	AVRIL 2014
6	MAI 2014
3	JUIN 2014
8	JUILLET 2014
5	AOÛT 2014
2	SEPTEMBRE 2014
7	OCTOBRE 2014
4	NOVEMBRE 2014
2	DÉCEMBRE 2014

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-11-170

<p><b>10 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la municipalité désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a déjà élaboré un *Plan de sécurité civile intermunicipal*, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur en partenariat avec les municipalités de la Région-de-Valcourt ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** *comité intermunicipal de la sécurité civile* avait été nommé par résolution pour soutenir la démarche de planification, d'implantation et de maintien du plan ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu d'assurer la continuité de la planification, de l'implantation et le maintien comme prévu au plan pour les prochaines années, et ce, par suite des élections municipales de novembre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Réal Vel

**D'accorder** le mandat de planification, d'implantation et de maintien en sécurité civile au Comité intermunicipal de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt ;

**DE** nommer les membres du comité devant représenter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle comme suit : M. Jacques Jasmin, conseiller et Mme Majella René directrice-générale et secrétaire-trésorière;

**ET QUE** copie de cette résolution soit transmise à Madame Joséane Bédard, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-11-171

**11. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

M. Jacques Jasmin, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce qu'à une prochaine séance du conseil un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception sera présenté en vue de son adoption.

2013-11-172

**12. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LA CONFORMITÉ DE LA RUE DALE-CLEARY**

Considérant que le 16 mai 2013 une visite de la rue Dale-Cleary a été effectuée par : M. J. André Bourassa, maire, Jacques Jasmin et Fernand Raymond, conseillers, ainsi que Mme Majella René directrice générale et M. Pierre Brien, officier municipal en voirie;

Considérant que M. Robert Cleary avait été également convoqué mais absent lors de cette visite;

Considérant que nous avons constaté que des correctifs devaient être apportés avant l'acceptation finale de la rue;

Considérant que nous avons communiqué les correctifs à effectuer M. Robert Cleary;

Considérant que nous avons revisité les lieux le 11 octobre 2013 en présence de M. J. André Bourassa, maire, Louis Coutu, conseiller, M. Pierre Brien, officier municipal en voirie et M. Robert Cleary et que les correctifs ont été apportés à notre satisfaction;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la rue Dale-Cleary ;

Que le conseil fasse l'acquisition de la rue Dale-Cleary, lot 5 012 392 d'une superficie de 2 091,9 m; (Dossier 995944 minute 2102 datée du 19 janvier 2012 préparé par Geneviève-Ilou Boucher, a.-g (matricule 2215) dossier a.-g : 6579);

Qu'en référence au règlement de lotissement 2006-284 art. 4.4 la rue est cédée gratuitement à la municipalité;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents jugé nécessaire pour en faire l'acquisition;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-11-173

**13. RÉOLUTION POUR L'ACQUISITION DE LA PARTIE PARC DU DÉVELOPPEMENT DE M. ROBERT CLEARY**

Considérant que les membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont adopté la résolution 2012-03-31 mentionnant leur préférence pour du terrain;

Considérant que la rue Dale-Cleary est conforme et acceptée par la municipalité;

Considérant que nous désirons clore le dossier;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité fasse l'acquisition du lot 5 012 391 d'une superficie de 3 634,5m<sup>2</sup> tel que préparé par l'arpenteur Geneviève-Ilou Boucher, a.-g (matricule 2215) dossier a.-g : 6579);

Que le terrain est cédé à titre gratuit par les promoteurs pour respecter les conditions du règlement de lotissement 2006-284 art. 4.6;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents jugé nécessaire pour en faire l'acquisition;

M. le maire demande le vote :

M. Jacques Jasmin vote contre et les autres sont en accord

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

M. le maire Louis Coutu demande à ce que tout membre du conseil signifiant sa dissidence, son nom soit dorénavant inscrit au procès-verbal.

#### **14. RÉOLUTION POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**

Nous demandons à Mme Marguerite Chalifoux, trésorière du Comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érable, de nous faire la présentation du rapport financier.

Mme Chalifoux répond aux questions concernant le dernier état financier présenté

\*M. Denis Vel quitte il est 21h06 retour 21h 08.

M. Jean-Pierre Brien, représentant pour le Comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érable, nous expose le pourquoi de la demande d'aide :

Nous avons dû refaire l'abri multifonctionnel plutôt que prévu et ce qui occasionne un manque à gagner de deux mille cent quarante-quatre dollars et soixante-quinze sous (2144.75 \$).

Le comité suggère de rembourser sur deux ans le prêt demandé

2013-11-174

Considérant que les membres du conseil ont à cœur les projets du Comité des Loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Considérant que le comité nous suggère de rembourser sur deux ans le prête de deux mille cent quarante-quatre dollars et soixante-quinze sous (2144.75 \$).

Considérant que le comité demande également que leur subvention n'en soit pas diminuée;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle consente à un prêt de deux mille cent quarante-quatre et soixante-quinze dollars (2144.75 \$) sans intérêt ;

Que le prêt sera remboursé sur deux périodes budgétaires soient : 2014- et 2015;  
Que ce prêt n'affectera pas la subvention annuelle consentie par le conseil à chaque année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **15. DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE**

M. Louis Coutu, maire nous dépose le rapport de l'année et répond aux questions. Le discours du maire sera envoyé à chaque numéro civique.

**16. VOIRIE**  
**16.1 Suivi MTQ**

Nous allons vérifier si dans leur plan quinquennal il y aurait la possibilité d'enlever le rock avant l'entrée du 346 principale Ouest;

2013-11-175

**16.2 SUIVIE DES TRAVAUX À CORRIGER –PROJET LAGRANDEUR ET PRINCIPALE OUEST**

Considérant que des correctifs devaient être apportés suite à la visite du chantier à l'automne 2012;

Considérant que notre ingénieur M. Jean Beauchesne, de chez GÉNIVAR, avait le mandat de vérifier l'exécution des correctifs;

Considérant que l'automne est presque terminé et que les travaux ne sont pas encore terminés;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Jaques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle avisera M. Jean Beauchesne, ing chez Génivar et copie conforme à Excavation St-Pierre et Tremblay inc qu'un délai est accordé jusqu'au 31 décembre 2013 pour l'exécution des correctifs;

Qu'après ce délai la municipalité conservera la retenue de vingt-neuf mille vingt-quatre dollars et quarante (29 024.40\$) plus les taxes applicables pour effectuer les correctifs au printemps prochain ;

M. le maire demande le vote : M. Réal Vel est contre et les autres sont d'accord. Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

**17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**18. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL**

Après étude du changement proposé de fermé le bureau le vendredi versus le lundi considérant que pour l'année 2014 le bureau serait fermé 5 jours de plus au public, les membres du conseil conservent l'horaire actuel.

2013-11-176

**19. RÉOLUTION POUR DEMANDER L'EXTINCTION D'UNE SERVITUDE D'EAU AVEC LE LOT 24245624**

Le libellé de la résolution est reporté à la séance du conseil de décembre considérant la complexité d'information à y inclure .Me Lavallée nous la prépare.

- Le couvercle du puits de surface devra être sécurisé

2013-11-177

**20. LOT À CÉDER : 2 456 647 CHEMIN DÉSAFFECTÉ**

Considérant que nous avons reçu une demande des responsables de la succession de M. George Émile Lagandeur qui possédait le lot contiguë à l'ancienne assiette du chemin;

Considérant que ce chemin a été fermé et aboli en 2002 par le règlement #258 avec la description technique préparée par la firme «Jodoin, Grondin arpenteurs-géomètres (1148, plan minute 7368 dossier 793216);

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle cède les lots 2 456 647 à la succession de M. Georges-Émile Lagrandeur;



Que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur;

Que le conseil aliénera pour la somme de cent dollars (100\$) ce qui représente la valeur au rôle;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous documents jugés utiles à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **21. SUIVI POINT D'EAU SITUÉ AUX INDUSTRIES BONNEVILLE**

Le dossier est remis en début de la prochaine année et nous demanderons une actualisation des prix aux soumissionnaires contactés. Également une relance auprès des Industries Bonneville sera également nécessaire.

#### **22. SUIVI LUMIÈRE DELL PROPOSITION DE SCEDEL**

Le projet sera inscrit aux prévisions budgétaires de 2014.  
Nous vérifierons auprès de M. Tardif l'inscription de notre projet chez Hydro Québec.  
Nous demanderons si les vieilles lumières sont récupérées.

2013-11-178

#### **23. SUIVI ARBRE MORT RÉSULTAT DES OFFRES D'ACHAT**

Considérant que nous avons reçu qu'une offre d'achat pour le bois de l'arbre abattu;  
Considérant que l'offre mentionne la somme de cinquante dollars (50\$) pour le bois seulement;  
Sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de cinquante dollars (50\$) déposé par M. Jean-Guy Lagrandeur;  
Que les branches ne sont pas incluses dans la récupération du bois;

M. le maire demande le vote : M. Patrice Brien est contre et les autres sont d'accord.  
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

#### **24. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **24.1 SQ PRIORITÉS POUR 2014 : À SUIVRE**

**24.2 CARTES D'AFFAIRES** : M. Louis Coutu et M. Jacques Jasmin veulent des cartes d'affaires et les autres membres du conseil optent pour une carte générale.

##### **24.3 ATELIER DE TRAVAIL CONCERNANT LE BUDGET :**

21 novembre 2013 à 19 H00

**24.4 FORMATION CODE D'ÉTHIQUE** : Le 30 novembre 2013 une formation sur le code d'éthique est offerte à Valcourt MM Boudreau, Gilbert Vel et Brien manifestent leur intérêt à y assister. Mme René va vérifier s'il reste des places et fera les inscriptions s'il y a lieu.

**24.5 MOSAÏQUE** : Le point sera discuté à l'atelier du 21 novembre 2013.

**24.6 ANIMALIER** : M. Donald Lequin se porte volontaire. Nous lui remettrons les directives.

#### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Résolution si trop de chicane?
2. Document Plaisir d'hiver remis aux responsables des Loisirs
3. Confection d'une page historique au coût de 275\$ pour 2 pages?

4. Concernant le garage quel en sera le coût?
5. Si construction d'un garage est-ce que les fournisseurs locaux seront encouragés?
6. Ce n'est pas seulement aux membres du conseil à trouver de nouvelles familles c'est tous à chacun de promouvoir notre municipalité.
7. Que veut dire CAB→ Centre d'action bénévole pour nos aînés et autres clientèles.
8. Chambre de commerce : à un site internet pour plus de publicité pour les commerces.

2013-11-179

<b>26. LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------------------------

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 30.

---

Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

---

M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé  
toutes les résolutions»